



Paiement espèces remboursement assurance

Par **nuages**, le **12/09/2010** à **13:56**

Bonjour,

J'ai un litige qui traîne depuis presque deux ans avec mon assureur : suite à un sinistre il doit me rembourser des biens matériels (bijoux, vêtements, etc.). Absolument toutes les factures ont été retrouvées.

L'expert est venu chez moi, avis positif dans son rapport.

Depuis l'assurance écrit des courriers dans mon dos à un de mes bijoutiers afin de savoir avec insistance comment a été payé l'un des bijoux principal.

Le vendeur a pour le moment refusé de répondre pour des raisons commerciales, de discrétions et pour ne pas que les assurances prennent habitude de l'interroger sur des points de la vie privée de ses clients.

Questions :

Pourquoi à aucun moment l'assureur ne m'a posé la question à moi directement ?
Est-ce une obligation de donner cette information ? Si le vendeur refuse et moi également, l'assureur peut-il refuser l'indemnisation ?

Merci d'avance de vos réponses, urgent...